

# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—VENDREDI, 23 AVRIL 1909

## CHEMINS DE FER

Renseigne-

ment

Partait

Commencant le 16 Mai 1909,  
Bos pour le Retour jusqu'au 31 Octobre.

Chicago, \$33.00 Louisville, \$27.25

St-Louis, \$26.00

Starburst Miss. (pour Brown's et  
Lowe's Wells) \$6.00

Raymond Miss. (pour Coop-  
ers Wells) \$8.00

Dubuque, Miss. (pour Castl-  
ian Springs) \$9.65

Waukegan Miss. (pour Allison's  
Weis) \$8.65

Deaver, Pacific, Colorado Springs  
Ferme 16 et 19 Mai retour le 31 Octobre.

\$16.90 Aller et Retour.

Honneur Tax d'Ete sur toutes les Sections  
et départs, et une taxe supplémentaire  
de 10% sur toutes les Sections et départs.

ILLINOIS CENTRAL R.R.,  
311 rue St-Charles. Nouvelles-Orléans.

## AUTOUR DE LA Ceinture \$1.50

Quitte la Nouvelle-Orléans, Y. & M.  
Y. 8:00 a. m.

Arrive à Baton-Rouge, Y. & M. V.  
11:30 a. m.

Quitte Baton-Rouge, B. R. H. & E.  
2:30 p. m.

Arrive à Hammond, B. R. H. & E.  
5:45 p. m.

Quitte Hammond, I. C. R. R. 7:33  
p. m.

Arrive à la Nouvelle-Orléans, I. C.  
R. R. 9:40 p. m.

Trois heures dans la Capitale de  
l'Est, un parcours sur le B. R. H.  
& E. et deux heures à Hammond.

Le prix ci-dessus en addition à  
l'Excursion Régulière de \$1.00 du  
Dimanche.

**"OZONE ROUTE"**



EXCURSIONS  
\$1.00

ALLER ET RETOUR

DIMANCHE ET MERCRIDI

— De la Nouvelle-Orléans, Lne. &  
Edgewood, Chalmette, Abita Springs, Sheets,  
Mandeville, Metz, Bayou La Combe, Bayou  
Lafourche, Shars Line Jct.

Dimanche, le train quitte la Terminus Station  
8:00 a. m.

Arrive à la Nouvelle-Orléans à 9:00 a. m.

La Dimanche seulement—A toutes les autres  
stations. Un prix pour l'allier et le  
retour.

Le Mercredi, le train quitte la Terminus Sta-  
tion 6:55 a. m.

Arrive à la Nouvelle-Orléans à 6:40 p. m.

Un billet pour vendre ou un autre au  
mieux des trains.

Bureau des Billets en Ville 703 rue Gravier.  
Téléphone Main 2823

G. B. AUBURTIN, A. G. P. A.  
Téléphone Main 458. 941 Maisons Blanches

27 sept.—27

**Queen & Crescent** New York,  
Route Baltimore,

Philadelphia,

Washington,

Cincinnati,

Norfolk,

St-Louis,

Birmingham.

**LIGNE DIRECTE**

Trans-Ventilates Limitée, Sleepers

Fullman, Chars avec Salle à  
Manger.

Les trains quittant la Nouvelle-Orléans à 7:30 p. m. ont un Birmingham Sleeper, dans lequel les voyageurs peuvent rester jusqu'à 7:00 a. m. Les trains quittant Birmingham à 12:20 (minuit vingt) ont un New Orleans Sleeper, qui est prêt à être occupé au Dépot de Birmingham à 9 p. m.

Bureau des Billets, 211 rue St-Charles

et à la Station Terminus.

TELEPHONE MAIN 4462.

Exclusivement de Première Classe

EST LE

**LION**

NEW YORK-NOUVELLE-ORLEANS Limitée

qui quitte la Nle-Orléans journalière

à 8:00 p. m. Un Train Pullman

compter avec Cars de Club et d'Observation.

Le Train le Plus Rapide Possible.

MILLES SPÉCIAUX

\$11.70 Birmingham et Return

Vendus les 27, 28 et 29 Mars, bons

pour retour, quittant Birmingham

le 4 avril.

\$10.25 Birmingham et Return

Vendus les 11, 12, 19, 20 Avril. bons

pour retour, quittant Louisville

le 24 Avril.

Plus amples informations à l'égard

d'horaire, etc., au

Bureau des Billets, 201 rue St-Charles.

PHONE MAIN 2823.

18 mars—

Pourquoi n'allez-vous pas aux

**MINERAL WELLS?**



THE TEXAS PACIFIC

RAILWAY

Bonnie ligne faisant un service direct

Dallas et Ft. Worth.

18 mars—27 Rue St-Charles.

## William Frantz & Cie.,

### JOAILLIERS ET OPTICIENS.

Marchandises en Argent Véritable et en Or Massif. Inspecteurs Autorisés des Monts de Chemins de Fer. Promesse attention accordée aux demandes et commandes par la poste

Attention Spéciale Appelée sur les Départements de Réparations.

142 RUE CABONDELET. — NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Entrepôt:  
1014 Rue St Remi  
En face de la  
Station de l'Union.

### PROPOSITIONS.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LINE PROPOSITIONS POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX BONS D'AMELIORA.

DU 17 AVRIL AU 17 MAI 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par la loi N° 19 de 1908, a été nommé à faire la Liquidation de la Linéaire. Les bons que sont restés par les amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au cours de l'année 1909, à la date du 17 Mai, l'Hôtel de Ville, à Nouvelles-Orléans, Lne, le 17 Mai 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville, en vertu d'autor